



# La rénovation du bâti

Le patrimoine bâti offre de nombreuses opportunités d'accueil pour la faune. Les anfractuosités dans les édifices en pierre, les enduits irréguliers ou d'anciens bâtiments à l'abandon sont autant de lieux répondant aux exigences vitales de certaines espèces. Ainsi, une quinzaine d'espèces d'oiseaux communs installent leurs nids sur des ouvrages bâtis. Plus discrètes, certaines espèces de chauves-souris affectionnent ces milieux qui présentent des conditions favorables en terme de température, d'hygrométrie et d'obscurité à différents moments de leur cycle de vie. Certains amphibiens et reptiles y trouvent également refuge, ces milieux leur apportant ombre et ventilation l'été et abri contre les intempéries l'hiver.

**Des travaux de rénovation peuvent causer d'importants dégâts sur ces espèces, il est donc important d'être vigilants et d'étudier comment limiter l'impact des travaux sur le potentiel d'accueil de la faune voire comment l'améliorer.**

## natura 2000

*bassin de la Grosne et du Clunisois*

### Les Fiches Techniques

#### La réglementation

- Le patrimoine bâti est susceptible d'héberger une faune rare et souvent protégée. La rénovation ou la destruction d'éléments bâtis peut causer la disparition d'une espèce protégée. L'article L.411-1 du Code de l'environnement s'applique dans ce cas, il protège l'espèce concernée et indirectement son habitat et sanctionne toute dégradation.
- L'ensemble des documents d'urbanisme (plans, programmes, PLU, cartes communales) ainsi que tout travaux en site classé au titre des monuments historiques impliquent la réalisation d'une évaluation d'incidences au regard des enjeux Natura 2000 du site Grosne Clunisois.

#### Monuments historiques et préservation de la biodiversité

De nombreux édifices sont retenus comme monuments historiques (inscrits ou classés) au sein du périmètre Natura 2000. Toute modification du bâtiment ou du site doit être encadrée par l'autorité administrative qui validera ou non les travaux envisagés.

Aucun texte relatif à la gestion de ces monuments ne précise que la réalisation des travaux doit être conciliée avec le principe de protection de la biodiversité, pourtant souvent bien présente du fait des matériaux utilisés et de la quiétude des lieux.

En considérant la biodiversité d'un point de vue purement culturel et patrimonial, il est vivement recommandé de l'intégrer dans tout projet de rénovation et de faire appel au chargé de mission Natura 2000 a minima à titre d'information.

#### Quels bâtiments peuvent présenter un intérêt pour la faune?

- les façades en pierre, les fissures et crépis irréguliers
- les combles et greniers
- les granges
- les lavoirs
- les murets en pierres sèches
- les caves
- les clochers
- les ponts

# Pour aller plus loin...

## Bonnes pratiques

☛ Dans le cadre de la rénovation de murets, ponts ou façades en pierre avec enduits, conserver quelques interstices non obturés ou réserver des loges spécifiques. Éviter la réalisation de jointements sur la période de mai à fin août.

☛ En cas de travaux d'aménagement de clocher, de combles ou de grenier, veiller à ne pas supprimer les accès ce qui risquerait d'enfermer vivants des animaux présents.

Dans les clochers, il est possible de poser des grillages anti-pigeons et de laisser un petit accès aux chauves-souris. Une ouverture de 7 cm de hauteur pour 40 cm de largeur est suffisante. La mise en place d'une bâche de protection sur le sol permet de recueillir le guano qui peut s'accumuler. Pour l'aménagement de combles, on peut aussi laisser un accès aux chauves-souris dans le mur ou mettre en place une chiroptière dans le toit.



☛ En complément, différents types de gîtes peuvent être installés sur les façades ou à l'intérieur des combles. Ces derniers seront accrochés sur les éléments de charpente au plus haut de la toiture, dans les endroits sombres et à l'abri des courants d'air et des prédateurs.

☛ Concernant la mise en place d'éclairages pour la valorisation des bâtiments publics (églises, mairies), être vigilants sur l'orientation des luminaires et maintenir les accès des chauves-souris préalablement identifiés dans l'obscurité totale. Privilégier les faisceaux lumineux étroits, de couleur chaude et dirigés vers le sol. Étudier les possibilités d'extinction nocturne.



☛ Si un traitement du bois de charpente s'avère nécessaire, opter pour des produits à la toxicité réduite. Préférer l'injection à la dispersion et exclure le traitement en présence de chauves-souris.

☛ Profiter de travaux de rénovation de clochers ou granges pour installer des nichoirs favorables à la chouette effraie, aux hirondelles ou aux martinets en fonction du contexte.



### Contrats Natura 2000

Des aménagements en faveur des espèces retenues au titre de la Directive Habitats Faune Flore peuvent être envisagés dans le cadre d'un contrat Natura 2000 bénéficiant de financements.

Différents types d'accès ou de gîtes peuvent être proposés selon le bâtiment et les espèces visées (aménagement de fentes, pose de tuiles spécifiques dans la toiture, pose de plaques ou de caissons sur la charpente, etc.) par le biais d'un contrat ou faire l'objet d'un chantier participatif.



Pour un accompagnement vers la mise en place de bonnes pratiques, contactez le chargé de mission Natura 2000 [natura2000.grosne.clunisois@orange.fr](mailto:natura2000.grosne.clunisois@orange.fr) ou 03 85 59 13 18



Références :

Guide technique - opération refuges pour les chauves-souris (SFEPM, 2011)  
Guide technique - Biodiversité et bâti (LPO/CAUE Isère, 2012)